

COMMUNIQUE SECURITE

RUPTURE SUSPENTE BIGOLDEN 42

A 2 reprises, une rupture de la suspente A 1.2 a été constatée sur le BiGolden 42 lors de manœuvres impliquant les grands angles, manœuvres hors du domaine de vol et des tests d'homologation. Cette rupture de suspente ne s'est accompagnée d'aucune amorce de désuspentage complet et les 2 pilotes ont pu se poser sans aucun dommage.

Même si le BiGolden n'est pas destiné aux manœuvres acrobatiques, Gradient est conscient que certains pilotes y compris des professionnels pratiqueront ces manœuvres.

Pour ces raisons, GRADIENT a pris les mesures préventives suivantes : à compter du 10/07/2005, les suspentes A 1.2 & B 1.2 passent de 2,1 à 2,3 mm de diamètre avec double couture. Le diamètre d'autres suspentes basses est également changé en harmonie avec le changement ci-dessus.

Nous rappelons aux pilotes qu'il est de leur responsabilité de vérifier sous quelles conditions la pratique du vol de type acrobatique est possible quelque soit le type de parapente et de vérifier quelles mesures de contrôle, d'entretien et de modification éventuelle de leur aile prendre pour garantir leur sécurité. Il nous semble évident pour les professionnels qui ont une pratique régulière du biplace de changer les suspentes basses une fois par an.

Gradient tient à la disposition des pilotes qui pratiquent et ont pratiqué des manœuvres extrêmes sous leur BiGolden un kit de suspentes comprenant au moins les A 1.1, A 1.2, B1.1 & B1.2. Nous rappelons que nous proposons des kits de suspentes basses à des prix extrêmement raisonnables au titre du service Gradient et qu'il est très facile de les changer du fait que toutes les suspentes ont la même longueur. Seuls les diamètres sont différents et un plan accompagne chaque jeu de suspentes.

Nous demandons à nos revendeurs de transmettre ce COMMUNIQUE SECURITE aux pilotes de BiGolden 42. Ces derniers peuvent nous contacter pour la modification de suspentage si elle est nécessaire. Les pilotes ayant revendu leur BiGolden devront également informer les nouveaux possesseurs du risque des manœuvres acrobatiques et des changements éventuels à effectuer sur leur suspentage.

Ce communiqué, visible et téléchargeable sur notre site, www.sky-dreams.com, aura la diffusion la plus large possible et vous pouvez nous en demander plusieurs exemplaires.